

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/07/2009

Réception par le Prefet : 06/07/2009

Publication : 10/07/2009



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-10-1-3

Séance du vendredi 3 juillet 2009

### **PARRAINAGE D'UN CONCERT AU 21EME FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE DE COLMAR PAR LE CONSEIL GENERAL ACQUISITION DE BILLETS**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide l'acquisition pour un montant de 3 000 € de 62 billets d'entrée au concert du 5 juillet parrainé par le Conseil Général, à 21 heures, dans le cadre du Festival International de Musique de Colmar, sachant que les crédits sont prévus à cet effet au chapitre 011 nature 6232 «Publicités, publications, relations publiques» opération 2009 - J618 n° 13690.
- décide de les offrir aux lauréats du concours organisé à l'occasion de cette manifestation culturelle, via le magazine d'information départemental «Haut-Rhin Magazine».

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions